

AVIS

AT.25.30.AV

Révision du plan de secteur de CHARLEROI en vue de l'inscription d'une ligne électrique à haute tension entre Saint-Amand et Tergnée à FLEURUS et FARCIENNES – Analyses préalables et rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 1)

Avis adopté le 14/03/2025

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* ELIA Asset S.A.
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Auteur du RIE :* CSD Ingénieurs et conseils
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.30 du Code du développement territorial (CoDT)
- *Date de réception du dossier :* 6/02/2025
- *Délai de remise d'avis :* /
- *Portée de l'avis :* Observations et suggestions sur les analyses préalables et la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- *Audition :* 4/03/2025

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* Entre Saint-Amand et Tergnée - zone d'activité économique industrielle, zone d'aménagement communal concerté à caractère économique, zone d'habitat, zone agricole, zone d'espaces verts
- *Affectation(s) proposée(s) :* Inscription du tracé de la ligne haute tension 380 kV
- *Compensation(s) :* /

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'inscription au plan de secteur, d'une ligne électrique haute tension 380 kV reliant Saint-Amand à Tergnée.

Cette ligne existe depuis 1984 mais elle n'apparaît pas au Plan de secteur de Charleroi, sur base d'un examen de la législation applicable à l'époque. Le tracé à inscrire au plan de secteur suit le tracé de la ligne existante. Celle-ci présente une longueur d'environ 7,4 km et traverse les communes de Fleurus et Farcennes. Elle est actuellement équipée d'un seul terna de 380 kV, cela au départ du repiquage de Saint-Amand et sur une distance d'environ 3,6 km. Ensuite, elle est équipée de deux ternes (un de 380 kV et l'autre de 150 kV actuellement hors service). Elle s'implante principalement en zone agricole au plan de secteur (66%), en zones d'activités économiques industrielles (17%) et en zone d'aménagement communal concerté à caractère économique (10%).

La demande est sollicitée en procédure conjointe Plan-Permis. Il sera demandé de pouvoir tirer un second terna de 380 kV entre Saint-Amand et le poste de Tergnée sur toute la distance de 7,4 km, cela pour augmenter la puissance disponible au poste de Tergnée. Cela impliquera également le démontage des conducteurs de 150 kV existants. Le nombre de pylônes passera de 21 à 20.

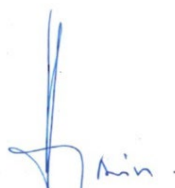
Avis

Le Pôle Aménagement du territoire a pris connaissance de l'évolution des analyses préalables et de la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 1) relatives au projet de révision de plan de secteur de CHARLEROI en vue de l'inscription d'une ligne électrique à haute tension entre Saint-Amand et Tergnée à FLEURUS et FARCIENNES.

Tout d'abord, le Pôle rappelle que la demande de révision consiste à inscrire au plan de secteur le tracé d'une ligne haute tension existante depuis 1984. Il s'agit d'une formalité administrative préalablement au renforcement de cette ligne. En effet, une demande de pouvoir tirer un second terne de 380 kV entre Saint-Amand et le poste de Tergnée sur toute la distance de 7,4 km sera également sollicitée (procédure conjointe plan-permis).

Le Pôle valide cette première phase du rapport sur les incidences environnementales (RIE) qui justifie le projet au niveau socio-économique et qui comporte l'ensemble des éléments pertinents.

Enfin, le Pôle tient à préciser que le présent avis ne présuppose pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier.



Yves HANIN
Président